

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/60 – Signature des devis relatifs aux travaux de déplacement des réseaux

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique, avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération n°2026/03/31/05 du conseil communautaire du 31 mars 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les travaux de déplacement des réseaux d'eau et d'électricité et suppression du réseau de gaz nécessaires pour la viabilisation du lot 2 au sein du lotissement modifié Visionis 4 bis à Guéreins,

Vu le devis d'ENEDIS d'un montant de 3 853.39 € HT soit 4 624.07 € TTC,

Vu le devis de GRDF d'un montant de 7 633.63 € HT soit 9 160.36 € TTC,

Vu le devis de SUEZ Eau France d'un montant de 4 493.87 € HT soit 5 392.64 € TTC,

Vu l'avis favorable de Jean-Charles GALLO, Vice-président en charge de la Commission Economie, Innovation Services aux Entreprises et Tourisme du 12 juin 2026,

Vu les crédits inscrits au budget Annexe Visionis 4 tranche 2025,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer les 3 devis des concessionnaires pour le déplacement des réseaux nécessaire à la viabilisation du lot 2, situé rue de la foudonne, 01090 GUEREINS :

- Devis n° RC24260060100001 de l'entreprise ENEDIS (4, place de la Pyramide – 92800 PUTEAUX – Siren n° 444 608 442), d'un montant de **3 853.39 € HT soit 4 624.07€ TTC** pour le déplacement d'ouvrages du réseau électrique
- Devis n° VL4-2550016/001001 de l'entreprise GRDF (17, rue des Bretons – 93210 SAINT-DENIS – Siren n° 444 786 511), d'un montant de **7 633.63 € HT soit 9 160.36€ TTC** pour la suppression d'ouvrages du réseau gaz
- Devis n°692600495 de l'entreprise SUEZ Eau France (4, place de la pyramide, 92800 PUTEAUX – Siret n° 410 034 607 026 45), d'un montant de **4 493.87 € HT soit 5 392.64 € TTC** pour la modification de réseau d'eau potable avec pose d'un regard et création d'une vidange.

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée aux entreprises concernées.

Fait à MONTCEAUX, le 16 juin 2026

Le Président,
Renaud DUMAY